

Автор(и): Растителна защита
Дата: 11.06.2019 Брой: 6/2019



Pour la période du 7 au 13 juin, un risque sérieux de grêle et de précipitations intenses est prévu, ce qui entraînera des dégâts sur les cultures agricoles (verse des peuplements de blé, blessures aux fruits dans les cultures permanentes).

Au cours de la prochaine période de sept jours, les conditions agrométéorologiques continueront d'être déterminées par un temps instable avec des averses fréquentes. Les processus de végétation des cultures agricoles se dérouleront à des températures proches des normes climatiques.

Pour le blé, dans les régions de plaine du pays, la phénophase de la maturité laiteuse sera en cours, et pour l'orge, la transition de la maturité laiteuse à la maturité cireuse interviendra. Pour le colza d'hiver, la phénophase de maturation sera observée. Pour les cultures de printemps en rangs (maïs et tournesol), la formation des feuilles se poursuivra. Le grossissement des fruits se poursuivra chez les espèces fruitières.

Durant cette période, les peuplements de blé doivent être inspectés pour détecter la présence et l'activité de la punaise du blé (*Eurygaster*). Des traitements insecticides sont requis dès que le seuil de nuisibilité économique est atteint (2 larves/m²). Pour les fruits à pépins, les mesures de protection des plantes concernent la lutte contre la tavelure et le carpocapse. Pour les fruits à noyau, l'objectif est la protection contre l'oïdium et contre l'activité nuisible des tordeuses des fruits. Compte tenu des averses fréquentes, l'utilisation de fongicides à action combinée de contact et curative est recommandée.

Des conditions favorables aux travaux des champs seront présentes durant les premiers jours de la période. La probabilité de grêle et de précipitations intenses persiste durant la seconde moitié de la période, ainsi que l'occurrence de dégâts sur les cultures agricoles (verse des peuplements de blé, blessures aux fruits dans les cultures permanentes).

Source : NIMH